

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 3 mai 2017**

Communication n° 16/05.2017

Objet: travaux dans le secteur Vegney-Cherrat – préavis n° 04/04.2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En 2016, vous nous avez octroyé Fr. 676'000.– pour financer le déplacement d'un collecteur d'eaux claires et la création d'une zone inondable dans le secteur du Cherrat, ainsi qu'une somme de Fr. 96'500.– pour financer le remplacement d'une conduite d'eau potable.

Après trois mois de chantier, les travaux ont pu être terminés sans problème. Les nouveaux cours d'eau, la chambre de régulation et les nouveaux sentiers, ces derniers partiellement couverts de copeaux, ont pu être ouverts au public fin avril.

L'équipe du groupement forestier a procédé à des plantations pour végétaliser la zone. Dans quelques mois la nature aura pris le dessus.

Avec ces travaux, le problème de la saturation des collecteurs d'eaux claires dans le secteur du Cherrat/Sous-Allens et dans les quartiers en amont a pu être résolu et les exigences du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de 2005 ont pu être respectées. Par conséquent, il ne sera pas nécessaire de mettre en place des rétentions individuelles pour la salle de gym, le parking ou la future piscine. Les ouvrages exécutés nous épargnent en outre de faire des travaux de redimensionnement sur les collecteurs en aval, c'est-à-dire depuis le secteur du Cherrat jusqu'au lac.

La Municipalité

Saint-Prex, le 3 mai 2017/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Barbara Regamey, municipale, au 079 351 78 37